Envoyé en préfecture le 23/09/2021
Reçu en préfecture le 23/09/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210917-DEL402021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 17 septembre 2021

N° 40/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
10/09/2021

Date d'affichage
10/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 septembre, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. KOUAOVI Eric ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; Mme DETOURBET Marie Charlotte
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : NEANT
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PAILLARD Elodie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme SOLINAS Brigitte

OBJET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SAGEBA RENOUVELEMENT ET REVISION DU LOYER

Pour rappel par délibération n°5/2018 en date du 26 février 2018 une convention de mise à disposition de locaux de 3 ans et un loyer de 4850 € a été signé avec le SAGEBA disposant 2 pièces bureau dans nos locaux et de pièces communes (salle de réunion, coin cuisine et espace sanitaire) (*document joint lors de la convocation*). M. le Maire fait part que depuis quelques temps ce syndicat a pris de l'importance et nous laissions à disposition et provisoirement, suite à la crise sanitaire, la salle de réunion à l'étage devenue une pièce de travail quotidienne. Avec ses 24m² cette salle ne peut plus servir de salle de réunion commune prévue initialement.

M. le Maire propose de revoir la convention de bail en fonction de la surface utilisée (76 m²) et de revaloriser le prix du loyer au 01/2022

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **PROPOSE** une mise à disposition de locaux au SAGEBA pour un montant de 6100 € à compter du 1er janvier 2022 compte tenu de la surface utilisée et de la non revalorisation du montant depuis 3 ans.
- **CHARGE** M. le Maire de transmettre cette décision au SAGEBA.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents concernant cette convention si la proposition est acceptée.

Ainsi fait et délibéré le 17/09/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)

Hubert BRIATTE